

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020 – 20 heures  
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire  
est consultable dès son approbation sur simple demande  
auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes Faucigny-Glières  
(6 place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

**DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (29)** : Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Aline WATT CHEVALLIER, Christophe FOURNIER, Annick VAZQUEZ-YANEZ, Amalia JOURDAN, Patricia BALLARA, Jean-Luc ARCADE, Christine ARES, Lucien BOISIER, Sébastien BROISIN, Jean-Marcel BURTHEY, Géraldine COFFY, Elisabeth DUCROUX, Valérie FERRARINI, Agnès GAY, Véronique GUERIN, Josiane JORAT, Jean-Paul MALLINJOURD, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Julien MERCIER, Sheila MICHEL, Daniel NAVARRO, Jean-Michel PASQUIER, Dominique PITTET, Florent PIZZAGALI, Claude SERVOZ.

**DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (9)** : Marie-Laure MEYER a donné pouvoir à Jean-Pierre MERMIN, Philippe MONET a donné pouvoir à Christine ARES, Vanessa HAMEL a donné pouvoir à Daniel NAVARRO, Jessica LARA LOPEZ a donné pouvoir à Stéphane VALLI, Anthony LATHUILLE NICOLLET a donné pouvoir à Annick VAZQUEZ-YANEZ, Khédija MARQUES CHAVES a donné pouvoir à Christophe PERY, Caroline PERRIN GOTRA a donné pouvoir à Lucien BOISIER, Thierry TUR a donné pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER, Marie-Christine VINUREL a donné pouvoir à Jean-Marcel BURTHEY.

**DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (0)** : .

Monsieur Julien MERCIER a été désigné secrétaire de séance.

**N°234-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU N°D0182-2020 AU N°D0194-2020**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

- **PREND CONNAISSANCE** des délégations de compétences du N°D0182-2020 au N°D0194-2020.

**N°235-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2020 - BUDGET ANNEXE ZAE D’AYZE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,**

- **ANNULE** la décision modificative n° 01/2020 du Budget Annexe « ZAE d’Ayze » votée lors du conseil communautaire du 17 novembre 2020 ;
- **APPROUVE** cette nouvelle décision modificative n°01/2020 du Budget Annexe « ZAE d’Ayze » de la Communauté de communes Faucigny-Glières, annexée à la présente délibération, et qui s’équilibre ainsi :
  - en fonctionnement : - 57 854.00 €
  - en investissement : 0 €

Les prévisions totales du budget s’établissent ainsi :

- la section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 421 630.12 €
- la section d’investissement est arrêtée à la somme de 545 229.32 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

**N°236-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION D’ENGAGEMENT POUR DES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 - BUDGET PRINCIPAL**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement 2021 dans l’attente de l’adoption du budget primitif de l’exercice à venir, dans la limite de 25% des dépenses réelles d’investissement inscrites au budget de l’exercice précédent et selon l’affectation détaillée :

	Montant du budget 2018	Ouverture des crédits (1/4 du budget 2018)
Chapitre 20 Immo corporelles	323 708.99	80 927.25
Chapitre 204 Subv d’équip versées	1 274 046.45	318 511.61
Chapitre 21 Immo corporelles	3 014 928.64	753 732.16

Chapitre 23 Immo en cours	2 204 461.49	551 115.37
Chapitre 4581 Op sous mandat	646 815.26	161 703.82

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

**N°237-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AUTORISATION D'ENGAGEMENT POUR DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 du budget annexe gestion des déchets dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice à venir, dans la limite de 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent et selon l'affectation détaillée :

	Montant du budget 2020	Ouverture des crédits (1/4 du budget 2021)
Chapitre 20 Immo corporelles	35 300.00	8 825.00
Chapitre 21 Immo corporelles	866 706.50	216 676.63

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

**N°238-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - GARANTIE POUR LE CONTRAT DE PRÊT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LE PROJET EAUX USÉES DE LA REFG**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 500 000 euros souscrit par la des Eaux Faucigny Glières (REFG), ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le programme d'investissement de la REFG sur 4 ans.

Les caractéristiques de la ligne de prêt sont :

Ligne du Prêt :	<i>PSPL enveloppe Aqua Prêt</i>
Montant :	2 500 000 euros
Commission d'instruction	0€
Pénalité de dédit	1%
Périodicité des échéances :	Semestrielle
Taux de période	0.55%
TEG	1.1%
Phase de préfinancement	
Durée de la phase de préfinancement	18 mois
Index de préfinancement :	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0.6%
Taux d'intérêt de préfinancement	Livret A + 0.6%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement périodique
Périodicité du règlement des intérêts de préfinancement	semestrielle
Phase d'amortissement	
Durée	60 ans
Index :	Livret A
Marge fixe sur index	0.6%
Taux d'intérêt	Livret A + 0.6%
Périodicité	semestrielle
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision :	<i>Simple révisabilité (SR)</i>

- **APPORTE** la garantie aux conditions suivantes :

La garantie de la communauté de communes Faucigny Glières est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

- **LIBERE** pendant la durée du prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **AUTORISE** le Président de la CCFG à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et de consignation et l'Emprunteur.

**N°239-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA COMPÉTENCE ÉTABLISSEMENT ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la création du budget annexe « Etablissement et exploitation d'infrastructures de réseaux de communication électroniques », sans autonomie financière ni personnalité morale, assujéti à la TVA et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M41.

**N°240-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES - CONVENTION DE GESTION AVEC LA RÉGIE GAZ ÉLECTRICITÉ DE BONNEVILLE (RGE)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention de gestion entre la Communauté de communes Faucigny Glières et la régie gaz et électricité de Bonneville pour la mise en oeuvre de la compétence établissement et exploitation d'infrastructures et réseaux de communication électroniques.

**N°241-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CRÉATION DES LISTES DE CANDIDATURES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la création d'une commission de Délégations de Service Public (CDSP) ;
- **APPROUVE** l'organisation de l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP visée à l'article L.1411-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **PREND ACTE**, après appel à candidatures, du dépôt d'une liste unique pour les titulaires et les suppléants ;
- **FIXE** la liste des candidats à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre MERMIN	Didier LAYAT
Christophe PERY	Lucien BOISIER
Aline WATT CHEVALLIER	Christine ARES
Yves MASSAROTTI	Marie-Laure MEYER
Christophe FOURNIER	Patricia BALLARA

**N°242-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DES MEMBRES**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** un vote à main levée ;
- **DÉSIGNE** 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, pour constituer la Commission de Délégation de Service Public de la CCFG.

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre MERMIN	Didier LAYAT
Christophe PERY	Lucien BOISIER
Aline WATT CHEVALLIER	Christine ARES
Yves MASSAROTTI	Marie-Laure MEYER
Christophe FOURNIER	Patricia BALLARA

**N°243-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - SYANE - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE - LOI RELATIVE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (TECV)**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **DÉSIGNE** à l'issue d'un vote à bulletin secret, Messieurs Stéphane VALLI et Christophe PERY, en qualité de titulaires pour représenter la CCFG au sein de la Commission consultative du SYANE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à notifier cette délibération au SYANE et à signer tout document afférent.

**N°244-2020 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CENTRE NAUTIQUE - TARIFS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **FIXE** les tarifs (hors scolaire) du centre nautique de la CCFG, applicable dès le lundi 28 décembre 2020 (ensemble des tarifs applicables lors des ouvertures publiques, ainsi que les tarifs des activités) suivant :

1. Tarifs publics :

Entrée Simple	5.00 euros
Entrée simple pour les plus de 65 ans	4.00 euros
Entrée simple pour les moins de 3 ans et plus de 80 ans	Gratuité
Entrée simple pour les plus de 3 ans à 16 ans	2.80 euros
Entrée simple pour les plus de 16 ans, lycéens et étudiants (sur présentation de la carte)	3.50 euros
Achat et renouvellement carte magnétique	5.00€ (rechargeable)
Carte 12h (valable 1 an)	39 euros (soit 3.25 euros /h)
Carte 30h (valable 1 an)	90 euros (soit 3.00 euros /h)
Carte 12 entrées (valable 1 an)	50 euros (soit 4.17 euros / entrée)
Carte 30 entrées (valable 1 an)	96 euros (soit 3.20 euros / entrée)
Carte 50 entrées (valable 1 an)	135 euros (soit 2.70 euros / entrée)
Carte 110 entrées (valable 1 an)	264 euros (soit 2.40 euros / entrée)

### 2. Tarifs particuliers :

Les CLSH se verront appliquer un tarif de 2.80 euros par enfant. De plus, un accompagnateur adulte bénéficiera de la gratuité pour 8 enfants. Les accompagnateurs supplémentaires devront s'acquitter du tarif en vigueur.

L'association « Aqua loisirs 74 » se verra appliquer un tarif de 160 euros par séance.

Les tickets CE se verront appliquer les mêmes tarifs que les cartes d'abonnements de 50 et 110 entrées.

Les tests extérieurs (hors tests en vue des inscriptions dans les cours du centre nautique) se verront appliquer un tarif de 7.50 euros par personne, entrée comprise.

Les membres du personnel de la piscine, dans le but d'assurer la sécurité de tous, bénéficieront de la gratuité.

### 3. Tarifs activités :

Groupes d'activités	Activités	Tarifs (entrées incluses)
<u>L'enfant et la nage</u>	Ecole de natation	125 euros pour environ 15 séances
	Cours collectifs	95 euros pour environ 10 séances
<u>L'adulte et la nage</u>	Natation débutant	170 euros pour environ 15 séances
	Natation perfectionnements, confirmé et palmes	125 euros pour environ 15 séances
<u>La forme aquatique</u>	Aqua formes (hors aqua bike)	170 euros pour environ 15 séances
	Aqua bike	200 euros pour environ 15 séances
	Séance aqua formes	13.50 euros à l'unité
	Séance aqua bike	15.50 euros à l'unité

- **FIXE** les droits d'entrée au centre nautique intercommunal de la CCFG selon la grille tarifaire présentée en remplacement des tarifs des délibérations n°095-2015,16/07/14,137-2017 et 34/03/13.  
Les autres tarifs fixés par la délibération n°06/05/12 du 12 juillet 2012, ainsi que la délibération n° 27/05/13 du 27/05/13 demeurent inchangés ;
- **DECIDE** que ces tarifs s'appliqueront dès le lundi 28 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°245-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ADHÉSION AU CAUE - ANNÉE 2021

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de communes Faucigny-Glières au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Haute -Savoie à compter de 2021 et d'acquitter la cotisation annuelle fixée dont le montant s'élève pour l'année 2021 à 2 432 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.

N°246-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENT

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création :
  - D'un poste d'adjoint technique à temps complet ;
  - D'un poste de technicien à temps complet
  - D'un poste d'attaché
- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'infirmière de classe supérieure dès notification de l'intégration directe de l'agent concerné ;
- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois ci-joint annexé ;

- **AUTORISE** à pourvoir ces emplois permanents par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire (article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

**N°247-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS- EMPLOIS NON PERMANENTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la création d'un poste d'agent de propreté urbaine, à temps complet, recruté sur le grade des adjoints techniques, pour une durée de 6 mois à compter du 22 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

**N°248-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - CRÉATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL DE CATÉGORIE B AU POSTE DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 37 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE)**

- **APPROUVE** la création au tableau des effectifs d'un poste d'agent contractuel de catégorie B, afin d'occuper les fonctions de maître-nageur sauveteur, à temps complet, pour deux années, à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023, sur la base des dispositions du 2ème alinéa de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, selon les modalités suivantes :
  - ✓ Niveau de recrutement : Diplôme BPJEPS activité aquatique, certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur, diplôme BNSSA et PSE1, associé à une expérience professionnelle de plus de 10 ans dans ce secteur, acquise pour partie en collectivité territoriale ;
  - ✓ Niveau de rémunération : par référence à l'indice majoré 381 du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.
  - ✓ Nature des fonctions :
    - **Assurer la sécurisation des baignades**  
Veiller à la sécurité du public sur les lieux de baignade et à proximité de ceux-ci ainsi qu'au maintien d'un climat serein dans l'établissement et à ses abords.  
Intervenir pour pratiquer les interventions de premiers secours.
    - **Organiser et mettre en œuvre les activités aquatiques,**  
Participer à l'élaboration, et au développement des activités aquatiques ;  
Encadrer les activités aquatiques sur le plan opérationnel et pédagogique (scolaires, activités encadrées) ;  
Assurer l'installation des équipements spécifiques (lignes d'eau, matériels pédagogiques, ...).
    - **L'enseignement et l'animation de la pratique de la natation auprès des scolaires :**  
Accueillir les classes  
Proposer une pédagogie adaptée aux différentes classes d'âge
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

**N°249-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE BONNEVILLE AU PROFIT DE LA C.C.F.G.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un agent titulaire du grade de technicien principal de 1ère classe auprès de Communauté de communes Faucigny-Glières, à raison de 20% d'un ETP, pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- **ABROGE** la délibération n°115-019 du conseil communautaire du 19 mai 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

**N°250-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE FONCTION À UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **OCTROYE** une indemnité de fonction à la nouvelle élue conseiller déléguée membre du bureau de la Communauté de communes Faucigny-Glières, dans les conditions fixées par le CGCT, valorisée à 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale ;
- **MODIFIE** le tableau général des indemnités, tout en respectant l'enveloppe préalablement votée ;

Fonction	Prénom - Nom	Pourcentage de référence
Président	Monsieur Stéphane VALLI	64.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
1er Vice-Président 2 <sup>ème</sup> Vice-Président 3 <sup>ème</sup> Vice-Président 4 <sup>ème</sup> Vice-Président 5 <sup>ème</sup> Vice-Président 6 <sup>ème</sup> Vice-Président	Monsieur Jean-Pierre MERMIN Monsieur Christophe PERY Monsieur Yves MASSAROTTI Madame Aline WATT CHEVALIER Monsieur Christophe FOURNIER Monsieur Didier LAYAT	19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale

7 <sup>ème</sup> Vice-Président	Madame Annick VAZQUEZ YANEZ	
8 <sup>ème</sup> Vice-Président	Madame Marie-Laure MEYER	6.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
9 <sup>ème</sup> Vice-Président	Monsieur Philippe MONET	
10 <sup>ème</sup> Vice-Président	Madame Amalia JOURDAN	
11 <sup>ème</sup> Vice-Président	Madame Patricia BALLARA	
1 <sup>er</sup> conseiller délégué membre du bureau	Monsieur Lucien BOISIER	4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale
2 <sup>ème</sup> conseiller délégué membre du bureau	Madame Christine ARES	
3 <sup>ème</sup> conseiller délégué membre du bureau	Madame Sheila MICHEL	
4 <sup>ème</sup> conseiller délégué membre du bureau	Madame Elisabeth DUCROUX	

- **AFFECTE** les indemnités soumises à écrêtement à la collectivité au sein de laquelle le conseiller exerce le plus récemment son mandat ou sa fonction

Le versement des indemnités de fonction des Vice-Présidents et des conseillers délégués étant subordonné à l'exercice effectif du mandat, celui-ci prend effet à la date de la délégation de fonctions donnée par le Président.  
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CCFG.

**N°251-2020 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE DE FONCTION POUR L'ANNÉE 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à attribuer un véhicule de fonction à l'agent occupant l'emploi fonctionnel de Directeur Général des services pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent ;

**N°252-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - ENFANCE - RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIR SANS HÉBERGEMENT ( ALSH ) À COMPTER DE JANVIER 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le règlement de fonctionnement du service Enfance pour les secteurs périscolaire et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

*Le règlement de fonctionnement des secteurs périscolaires et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) tel que modifié par la présente délibération, rentre en vigueur à compter de janvier 2021*

**N°253-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - JEUNESSE - CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCFG**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **DESIGNE** les représentants titulaires et suppléants de la Communauté de communes Faucigny Glières au sein des conseils d'administration des établissements du second degré du territoire  
Collège SAMIVEL – Bonneville : Marie-Laure MEYER, Titulaire/Annick VAZQUEZ YANEZ, Suppléante : Unanimité  
Collège Camille Claudel – Marignier : Yves MASSAROTTI, Titulaire/Elisabeth DUCROUX, Suppléante : Unanimité  
Lycée Guillaume Fichet – Bonneville : Stéphane VALLI, Titulaire/Christophe PERY, Suppléant : Unanimité  
Lycée Agricole – Contamine sur Arve : Christophe FOURNIER, Titulaire/Stéphane VALLI, Suppléant : Unanimité  
Lycée Hôtelier – Bonneville : Considérant les candidatures de Monsieur Lucien Boisier et de Madame Valérie FERRARINI en tant que suppléants : Lucien BOISIER – 36 voix, Valérie FERRARINI – 2 voix

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Collège Samivel- Bonneville	Marie Laure MEYER	Annick VAZQUEZ
Collège C. Claudel-Marignier	Yves MASSAROTTI	Elisabeth DUCROUX
Lycée Fichet-Bonneville	Stéphane VALLI	Christophe PERY
Lycée hôtelier- Bonneville	Marie Laure MEYER	Lucien BOISIER
Lycée agricole – Contamine sur Arve	Christophe FOURNIER	Stéphane VALLI

- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à informer les établissements de ces désignations et de signer tout document afférent

**N°254-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - POLITIQUE DE LA VILLE : AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'avenant n°2 de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB pour le Quartier prioritaire politique de la Ville de Bonneville à intervenir avec Halpades et OPAH 74 pour la durée 2021/2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à négocier et finaliser avec les bailleurs le programme d'action dans cet avenant n°2, de manière à ce que les actions de Gestion Urbaine de Proximité mises en œuvre par les deux collectivités (Ville de Bonneville et CCFG) soient prises en charge par les bailleurs dans ce contexte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 présenté ainsi que tout document afférent, et à le transmettre en pièce annexe à tous les signataires du Contrat de Ville ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal.

**N°255-2020 : COMMANDE PUBLIQUE : CONVENTIONS DE MANDAT - POLITIQUE DE LA VILLE - RENOUELEMENT URBAIN -**

**AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DES ILES SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE - CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE ET LA CCFG**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative au renouvellement urbain et à l'aménagement du quartier des Iles sur la Commune de Bonneville à intervenir entre la Communauté de communes Faucigny-Glières et la commune de Bonneville, annexée à la présente ;
- **ACCEPTE** que la commune de Bonneville soit désignée maître d'ouvrage ;
- **APPROUVE** la répartition financière ci-dessous entre les collectivités en fonction des compétences de chacune :

	MONTANTS HT	REPARTITION HT	
		CCFG	COMMUNE
<b>Prestations Intellectuelles :</b>			
Mission MOE	253 021.17	59 534.78	193 486.39
Marquage et piquetage et topo	26 600.00	6 258.86	20 341.14
CSPS	5640.00	1 327.07	4 312.93
Géotechnique	16 510.00	4 884.73	12 625.27
<b>TOTAL P.I.</b>	<b>301 771.17</b>	<b>71 005.44</b>	<b>230765.73</b>
Total PI avec aléa 4%	313 842.02	73 845.66	239 996.36
Clé de répartition des P.I.	100 %	23.53 %	76.47 %
Travaux (chiffrage AVP en cours de consolidation)	3 419 205.00	804 524.00	2 614 681.00
Frais divers, imprévus et révisions 8%	273 536.40	64 361.92	209 174.48
<b>Total Travaux</b>	<b>3 692 741.40</b>	<b>868 885.92</b>	<b>2 823 855.48</b>
<b>COUT TOTAL OPERATION HT</b>	<b>4 006 583.42</b>	<b>942 731.58</b>	<b>3 063 851.84</b>
<b>COUT TOTAL OPERATION TTC</b>	<b>4 807 900.10</b>	<b>1 131 277.89</b>	<b>3 676 622.21</b>

- **ACCEPTE** que la CCFG verse à la commune de Bonneville les sommes correspondantes à chaque situation présentée ;
- **APPROUVE** que le solde soit recalculé sur la base des travaux réellement effectués et des compétences de chacun à l'issue de chaque marché. La CCFG versera à la commune de Bonneville le solde des sommes dues au titre des travaux réellement effectués ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget 2021.

**N°256-2020 : - TOURISME - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC FAUCIGNY GLIÈRES TOURISME - ANNÉE 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à conclure avec FAUCIGNY GLIERES TOURISME pour l'année 2021 figurant en annexe de la présente ;
- **APPROUVE** que la CCFG soit maître d'ouvrage de la production de tous les supports de communication de marketing territorial, sous le pilotage de FAUCIGNY GLIERES TOURISME coordinateur de la stratégie de communication ;
- **INSCRIT** le montant de la subvention annuelle allouée à FAUCIGNY GLIERES TOURISME au budget principal de la CCFG, et autoriser le versement d'une subvention annuelle maximale de 170 000 euros pour 2021, service TOUR, fonction 95, ligne 657413.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la présente convention ainsi que tout document afférent.

**N°257-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EXTENSION DE LA ZAE PRÈS-PARIS - MARIGNIER - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AW N° 157**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AW n°157 à Marignier, d'une surface totale de 2 895 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 52 110 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout avant-contrat et acte authentique de vente, en l'étude de Maître PICOLLET-CAILLAT, Notaire à Bonneville, et Maître GRANGE, Notaire à Cluses, ainsi que tout document afférent à la régularisation de cette acquisition ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Annexe ZAE MARIGNIER sur l'imputation 6015.

Les prix indiqués n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.  
Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**N°258-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EXTENSION DE LA ZAE PRÈS-**

**PARIS - MARIGNIER - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AW N°152**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AW n°152 à Marignier, d'une surface totale de 1 076 m<sup>2</sup>, pour un montant total de 19 368 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout avant-contrat et acte authentique de vente, en l'étude de Maître PICOLLET-CAILLAT, Notaire à Bonneville, ainsi que tout document afférent à la régularisation de cette acquisition ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Annexe ZAE MARIGNIER sur l'imputation 6015.

Les prix indiqués n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**N°259-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EXTENSION DE LA ZAE PRÈS-PARIS - MARIGNIER - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AW N°370, AS N°187, AU N°178 ET LA PARTIE 1AUX DE LA PARCELLE AW N°329**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)**

- **APPROUVE** l'acquisition de l'ancien chemin rural venant d'être déclassé par la commune de Marignier, sur les parcelles cadastrées section AW n°370, AS n°187 et AU n°178 d'une surface de totale de 663 m<sup>2</sup> au prix de 11 934 € ;
- **APPROUVE** l'acquisition de la partie 1AUX de la parcelle cadastrée section AW n°329 d'une surface d'environ 1135 m<sup>2</sup> au prix de 20 430 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout avant-contrat et acte authentique de vente, en l'étude de Maître PICOLLET-CAILLAT, Notaire à Bonneville, ainsi que tout document afférent à la régularisation de cette acquisition ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Annexe ZAE MARIGNIER sur l'imputation 6015.

La surface définitive du terrain à acquérir sera déterminée par voie d'arpentage à la charge de la commune et à intervenir avant régularisation de l'acquisition.

Les prix indiqués n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**N°260-2020 : FINANCES LOCALES : INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MISSION LOCALE JEUNES FAUCIGNY MONT BLANC - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 37 VOIX POUR ET 1 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE (STEPHANE VALLI),**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle à l'association Mission Locale Jeunes Faucigny Mont-Blanc d'un montant 33 848 € pour l'année 2021 ;
- **APPROUVE** la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2021 à intervenir avec l'association Mission Locale Jeunes Faucigny Mont-Blanc ;
- **INSCRIT** la somme correspondante au budget prévisionnel 2021, ligne 657411, fonctionnement 90 SUNV ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

**N°261-2020 : FINANCES LOCALES : INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - INITIATIVE FAUCIGNY MONT BLANC - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 37 VOIX POUR ET 1 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE (STEPHANE VALLI),**

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2021 à intervenir avec l'association Initiative Faucigny Mont-Blanc, prévoyant notamment le versement à l'association d'une subvention de 700 euros par créateur ou repreneur d'entreprise accompagné sur le territoire de la Communauté de communes Faucigny-Glières, dans la limite de 5 600 euros annuels ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter cette convention, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget sur la ligne 657422.

**N°262-2020 : FINANCES LOCALES : INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - FAUCIGNY MONT-BLANC DÉVELOPPEMENT - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2021**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 37 VOIX POUR ET 1 N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE (STEPHANE VALLI),**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de fonctionnement forfaitaire de 47 670€ pour l'année 2021, soit 1,69€ par habitant à l'association Faucigny Mont Blanc Développement - Maison de l'Emploi pour son programme annuel 2021 ;
- **APPROUVE** la convention annuelle 2021 d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Faucigny Mont Blanc Développement - Maison de l'Emploi annexée à la présente ;
- **INSCRIT** les crédits au budget prévisionnel 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer et exécuter cette convention, ainsi que tout document afférent.

**N°263-2020 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CONTRAT DU TERRITOIRE**



## D'INDUSTRIE DE LA VALLÉE DE L'ARVE

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le Contrat du Territoire d'industrie de la Vallée de l'Arve annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

## N°264-2020 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT "SERVICE PUBLIC PERFORMANCE ENERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)" - ASSOCIATION DE LA CCFG À LA CANDIDATURE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **DÉCIDE** de s'associer à la candidature Haute-Savoie portée par le Département pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant légal, à signer toutes pièces nécessaires à cet effet ;
- **APPROUVE** le principe de cofinancement proposé ;
- **APPROUVE** le rôle de coordination du Pôle métropolitain du Genevois français dans la mise en place du SPPEH, durant la phase transitoire ;
- **DEMANDE** le maintien de la marque REGENERO sur le territoire du Genevois français.

## N°265-2020 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - SIVM DU HAUT-GIFFRE - APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CLUSES ARVE ET MONTAGNES

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le retrait de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes pour les compétences « Gestion et aménagement des eaux du bassin versant Giffre et Risse » et « aménagement et gestion des espaces naturels » et par ce fait son retrait du SIVM du Haut Giffre ;
- **APPROUVE** qu'aucune condition financière et patrimoniale ne s'applique à ce retrait

## N°266-2020 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - SIVM DU HAUT GIFFRE - APPROBATION DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT SIGISMOND

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Saint Sigismond pour la compétence « Etudes, acquisitions, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville » et par ce fait son retrait du SIVM du Haut Giffre ;
- **APPROUVE** qu'aucune condition financière et patrimoniale ne s'applique à ce retrait.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36.*

Le Président,  
**Stéphane VALLI**